

Distr.
GENERALE

A/AC.115/SR.663
5 février 1993

ORIGINAL : FRANCAIS

COMITE SPECIAL CONTRE L'APARTHEID
COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 663e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mardi 2 février 1993, à 10 h 30

Président : M. GAMBARI (Nigéria)

SOMMAIRE

Adoption de l'ordre du jour
Election du Bureau et du Comité spécial
Election des présidents des Sous-Comités
Questions diverses

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications éventuelles au présent compte rendu et à ceux des autres séances seront publiées dans un rectificatif.

La séance est ouverte à 10 h 50.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. L'ordre du jour est adopté.

ELECTION DU BUREAU DU COMITE SPECIAL

2. Le PRESIDENT rappelle que le bureau du Comité spécial est composé d'un président, de trois vice-présidents et d'un rapporteur, et que, s'il n'y a pas d'objections, il considérera que le Comité spécial accepte que cette composition soit maintenue.

3. Il en est ainsi décidé.

4. M. MUMBENGEWI (Zimbabwe) dit que son pays, qui est l'un des Etats de première ligne et participe de longue date à la lutte contre l'apartheid, propose de réélire le bureau sortant, qui continuera, il est convaincu, de remplir aussi efficacement que par le passé le mandat confié au Comité, surtout au moment où la lutte contre l'apartheid aborde un tournant critique.

5. Il rend hommage à M. Gambari pour la manière dont il a dirigé les travaux du Comité et les efforts qu'il a faits afin que les Etats Membres de l'ONU continuent à s'exprimer d'une même voix sur la question de l'Afrique du Sud. Ces efforts ont donné des résultats concrets, notamment l'adoption par consensus lors de la dernière session de l'Assemblée générale, du programme du Centre contre l'apartheid.

6. Il rend également hommage aux trois vice-présidents ainsi qu'au rapporteur.

7. M. DENEGRI (Pérou) dit que le Comité spécial a su mobiliser l'opinion internationale en vue de la création d'une société démocratique et non raciale en Afrique du Sud et que son pays appuie donc la réélection du bureau sortant proposée par le représentant du Zimbabwe.

8. Le PRESIDENT dit que, s'il n'y a pas d'objections, il considérera que le Comité spécial décide de le réélire président, de réélire M. Acharya (Népal), M. Batiouk (Ukraine) et Mme des Iles (Trinité-et-Tobago) vice-présidents, et M. Goel (Inde) rapporteur.

9. Il en est ainsi décidé.

ELECTION DES PRESIDENTS DES SOUS-COMITES

10. Le PRESIDENT propose de réélire M. Awoonor (Ghana) président du Sous-Comité de l'application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies sur l'Afrique du Sud et M. Mumbengegwi (Zimbabwe) président du Sous-Comité de l'évolution de la situation en Afrique du Sud.

(M. Batiouk, Ukraine)

11. M. BATIOUK (Ukraine) félicite le Président ainsi que les membres du bureau pour leur réélection et les assure de la coopération des membres du Comité. Il appuie également la proposition du Président de réélire les présidents des sous-comités, ceux-ci ayant joué un rôle extrêmement important dans les travaux du Comité.

12. Les Présidents des deux Sous-Comités sont reconduits dans leurs fonctions.

13. Le PRESIDENT dit que l'Afrique du Sud est sur le point de parvenir à une solution politique du conflit tragique qui la divise depuis si longtemps. Cependant, la communauté internationale doit continuer à faire preuve de résolution pour que tous les Sud-Africains partagent véritablement les fruits d'une société nouvelle et juste.

14. Au début de chaque année, le Comité spécial contre l'apartheid analyse l'évolution de la situation en Afrique du Sud, définit sa stratégie pour les mois à venir et présente son programme de travail. Les grandes lignes des activités futures du Comité spécial ont été déterminées en décembre dernier, par l'Assemblée générale, en particulier dans les résolutions qu'elle a adoptées par consensus. Celles-ci étaient fondées sur le rapport du Comité spécial (A/47/22). Le Comité a également examiné le dernier rapport du Secrétaire général sur la question de l'Afrique du Sud adressé au Conseil de sécurité (S/25004). Après l'échec de la CODESA II en mai 1992, le pays a connu des vagues de violence et une tension politique accrue. Cette situation, aggravée par les difficultés économiques, menaçait de déboucher sur la guerre civile. Conscients du danger, les responsables politiques sud-africains ont entamé une série de consultations bilatérales qui permettent d'espérer la reprise des négociations multipartites dans quelques semaines.

15. Choquée par le massacre de Boipatong, la communauté internationale a pris conscience qu'il était nécessaire de mettre un terme à la violence. L'envoi d'observateurs par l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation de l'unité africaine, le Commonwealth et la Communauté européenne, a également permis de réduire la tension politique et de créer un climat propice aux négociations.

16. Le rôle du Comité spécial a été fondamental pour mobiliser l'opinion internationale contre l'apartheid. Le Comité a su s'adapter à l'évolution de la situation et l'appui qu'il apporte au processus, important mais encore fragile, de changement pacifique en Afrique du Sud est compris et soutenu par l'ensemble de la communauté internationale. En effet, pour la première fois, la résolution sur le programme de travail du Comité spécial a été adoptée par consensus lors de la dernière session de l'Assemblée générale.

17. En mettant en place, en 1993, une autorité ou un gouvernement de transition, l'Afrique du Sud devrait s'engager sur la voie qui mènera à la création d'une société pleinement constitutionnelle, non raciale et démocratique; cette période où les responsabilités gouvernementales seraient conjointes permettrait d'organiser pour la première fois des élections entièrement libres et ouvertes à tous, déterminantes pour l'avenir de l'Afrique du Sud. Compte tenu des négociations en cours dans le pays, il

/...

(Le Président)

n'est pas irréaliste d'espérer qu'en 1994 des dispositions transitoires auront été adoptées pour élire une assemblée constituante et mettre en place un gouvernement intérimaire d'unité nationale. L'un des principaux objectifs du Comité spécial en 1993 est d'encourager et d'appuyer tous ceux qui participent de bonne foi au processus politique. Le programme de travail du Comité spécial pour 1993 prévoit l'envoi d'une mission en Afrique du Sud pour établir des contacts avec le plus grand nombre de parties intéressées et recueillir directement les avis des principaux responsables prenant part aux négociations. En tant qu'organe politique émanant de l'Assemblée générale, cette mission est distincte de la Mission d'observation des Nations Unies en Afrique du Sud créée par le Secrétaire général en vertu d'un mandat du Conseil de sécurité. Bien que leurs objectifs soient identiques, elle n'empiétera pas sur les responsabilités confiées à la MONUAS.

18. Afin de permettre une transition pacifique et stable en Afrique du Sud, le Comité spécial encouragera l'assistance internationale afin d'aider les Sud-Africains à surmonter les inégalités économiques et sociales résultant de la politique d'apartheid.

19. Un séminaire organisé à Windhoek en mai 1992 a réuni des chercheurs et de futurs hauts responsables sud-africains ainsi que de hauts fonctionnaires de plusieurs organismes des Nations Unies pour discuter des problèmes socio-économiques de l'Afrique du Sud et du rôle futur des Nations Unies face à ces problèmes.

20. Dans sa résolution 47/116 B, l'Assemblée générale a félicité le Comité spécial pour la tenue de ce séminaire et en a autorisé le suivi sous forme de séminaires sectoriels portant sur des sujets précis. En 1993, le Comité prévoit d'organiser un séminaire sur la croissance économique et le développement social durable en Afrique du Sud et espère que la Banque mondiale, le Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales et d'autres organismes et institutions lui prêteront leur concours.

21. Dans le cadre de l'assistance électorale que l'ONU pourrait être amenée à apporter à l'Afrique du Sud, le Comité spécial estime qu'un séminaire sur le rôle et la fonction de l'ONU en matière de surveillance électorale serait très utile. Il a donc décidé d'inclure ce séminaire dans son programme de travail ainsi qu'un colloque sur la tolérance politique dans une démocratie pluraliste.

22. En matière de protection et de promotion des droits de l'homme, le Comité spécial prévoit de tenir un séminaire sur la promotion d'une culture des droits de l'homme, l'application des lois, le rôle du médiateur et autres mécanismes de recours, ainsi que sur la formation collective. Il espère que le Centre pour les droits de l'homme apportera son appui à cette initiative.

23. Il convient de ne pas sous-estimer le rôle que les organisations non gouvernementales et les mouvements anti-apartheid ont joué partout dans le monde. Ils ont exercé une influence considérable sur les politiques adoptées par les gouvernements et leur appui demeure essentiel en cette période de transition. C'est pourquoi, le Comité envisage de réunir dans le courant de l'année les ONG européennes et américaines pour débattre de leur nouveau rôle

/...

(Le Président)

et de la manière dont elles peuvent venir en aide aux secteurs désavantagés de la société sud-africaine pendant la période de transition. Par ailleurs, le Comité spécial continuera d'apporter son concours aux mouvements anti-apartheid partout dans le monde.

24. Dans son rapport mentionné plus haut, le Secrétaire général insiste pour qu'une attention particulière soit accordée au rôle que les femmes sud-africaines peuvent jouer dans le maintien de la cohésion et de la stabilité. Pour manifester sa solidarité à leur égard, le Comité spécial prévoit d'envoyer en Afrique du Sud, dans le courant de l'année, une mission d'appui composée de femmes éminentes.

25. En sa qualité de président du Comité spécial, M. Gambari poursuivra ses consultations avec tous les intéressés. Il est convaincu qu'il peut continuer de compter sur l'appui de tous les membres du Comité spécial, d'autres Etats Membres de l'ONU, du Secrétaire général et du Secrétariat de l'ONU, en particulier du Centre contre l'apartheid. Conscient du manque de personnel auquel le Centre doit actuellement faire face, il rend hommage à son directeur ainsi qu'à son personnel pour leur dévouement.

26. La communauté internationale doit continuer à appuyer le processus encourageant mais encore fragile qui se déroule en Afrique du Sud. A la fin de 1993, l'apartheid doit avoir complètement disparu. Les peuples d'Afrique du Sud et la communauté internationale ne toléreront pas que les politiques et les structures de l'apartheid se prolongent au-delà de cette année.

27. M. RAMOUL (Algérie) félicite le Président pour sa réélection à la tête du Comité spécial qui pourra ainsi continuer à oeuvrer sans relâche à réaliser les objectifs de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, notamment l'établissement d'une Afrique du Sud non raciale, unie et démocratique. Il l'assure de l'appui de sa délégation qui est toute prête à l'aider dans cette noble cause.

28. M. MIYENI [Observateur du Pan Africanist Congress of Azania (PAC)] félicite les membres du bureau pour leur réélection et les remercie, ainsi que les Etats membres du Comité spécial et le personnel du Centre contre l'apartheid, des efforts qu'ils déploient.

29. Il rappelle que, pour le PAC, le véritable objectif des négociations en cours est le transfert démocratique, et non pas un simple partage, du pouvoir. Si les pourparlers bilatéraux avec le régime sud-africain sont nécessaires pour mettre en place une nouvelle tribune de négociations, ils ne peuvent cependant que nuire au processus de démocratisation s'ils débouchent sur des accords secrets concernant la nouvelle constitution que seule une assemblée constituante élue sera habilitée à rédiger.

30. La CODESA ayant échoué, il faut mettre en place une nouvelle tribune de négociation qui n'en reprenne pas les défauts et qui soit ouverte à tous les partis politiques de dimension nationale; qui ait un ordre du jour bien établi portant aussi bien sur les modalités d'élection d'une assemblée constituante que sur le suivi du processus de transition; qui bénéficie d'une assistance internationale neutre (organisation des réunions, présidence, dispositifs de

/...

(M. Miyeni)

sécurité, de vérification et d'administration); et qui obéisse au principe de la transparence (accès des médias et publication de rapports hebdomadaires). Enfin, elle ne devrait pas avoir pour fonction de prendre des décisions mais de faciliter le processus de transition.

31. Pour ce qui est de l'organisation des élections, il revient au régime de financer à part égale les programmes électoraux de tous les partis avec l'agent des contribuables et pour faire en sorte que chacun puisse y participer démocratiquement. Il faut aussi que tous les partis nationaux se mettent dès à présent d'accord sur les questions relatives à l'inscription des électeurs qui devrait commencer en mars 1993.

32. Par ailleurs, le PAC a pris note de la décision du régime d'annuler les négociations qu'ils menaient. Il estime qu'il ne saurait pourtant y avoir de paix dans le pays sans la participation de toutes les parties au processus de transition. S'il reste ouvert à une reprise des pourparlers, le PAC n'acceptera en aucun cas les conditions imposées par le régime.

33. Le PAC dénonce la duplicité de ce dernier qui a pris prétexte de deux incidents violents pour interrompre les négociations alors que lui-même et ses autres interlocuteurs sont en permanence impliqués dans de tels incidents. Le PAC est profondément préoccupé par l'intensification de la violence dont il tient le régime pour principal responsable. Il appelle la communauté internationale à appuyer sa demande visant à expulser d'urgence les mercenaires et à veiller à l'application des mesures qui seront prises à cet effet.

34. Le PAC condamne le harcèlement dont ses membres sont victimes de la part de la Commission Goldstone et estime que le juge Goldstone se rend coupable d'intolérance politique alors même qu'il devrait lutter contre elle. Le PAC dénonce également la décision de faire arrêter ceux de ses membres qui refusent de comparaître devant la Commission.

35. L'orateur rappelle que le PAC reste attaché à toutes les formes de lutte visant à transférer le pouvoir pour parvenir à la libération nationale et à l'autodétermination. Enfin, il rappelle le Comité spécial contre l'apartheid à redoubler d'efforts pour que la Déclaration du 14 décembre 1989 soit enfin appliquée et une nouvelle constitution adoptée par la majorité de la population africaine dépossédée.

36. M. SHARMA (Népal) félicite le Président pour sa réélection, hommage rendu à la capacité avec laquelle il a dirigé les travaux du Comité spécial. Il remercie par ailleurs les représentants du Zimbabwe et du Pérou pour leurs interventions.

37. M. RAZALI (Malaisie), après avoir félicité les membres du bureau pour leur réélection, rappelle combien le Gouvernement malaisien est attaché aux objectifs du Comité spécial, auquel il rend hommage pour avoir su, en particulier, s'adapter à l'évolution de la situation et conserver, à tout moment, son indépendance de jugement tout en restant fidèle aux aspirations de tous les Etats Membres de l'ONU.

/...

(M. Razali, Malaisie)

38. Au moment où l'Afrique du Sud est sur le point d'en finir complètement avec l'apartheid, la Malaisie, s'appuyant sur sa propre expérience, aimerait rappeler à ceux qui luttent à l'intérieur du pays que le temps est venu d'adopter une démarche différente en faisant preuve de tolérance et d'unité pour parvenir dans les années à venir aux objectifs qu'ils se sont fixés.

39. Mme des ILES (Trinité-et-Tobago) félicite le Président pour sa réélection et le remercie pour sa déclaration liminaire dans laquelle il a su clairement indiquer les objectifs que poursuivra le Comité spécial en cette année décisive pour la lutte contre l'apartheid. Elle félicite également les autres membres du bureau, ainsi que les présidents des sous-comités, pour leur réélection. En son nom, celui de sa délégation et celui de son gouvernement, elle rappelle que la Trinité-et-Tobago ne ménagera aucun effort pour travailler avec le Comité spécial jusqu'à l'avènement d'une Afrique du Sud démocratique et non raciale.

40. M. MAKHUBELA [Observateur de l'African National Congress (ANC)] félicite le Président dont l'attachement à la lutte contre l'apartheid se mesure au succès avec lequel le Comité spécial a su sensibiliser les Etats Membres de l'ONU et toute la communauté internationale aux souffrances du peuple sud-africain victime d'un système que l'ONU a qualifié, à juste titre, de crime contre l'humanité.

41. L'ANC estime que la reprise des négociations multilatérales et la création de conditions propices à une libre activité politique représentent un grand espoir pour l'ensemble du peuple sud-africain. Il s'engage à continuer de coopérer avec le Comité spécial qui aura encore un rôle très important à jouer en 1993, année décisive.

La séance est levée à 11 h 40.